



Compte-rendu de la Réunion Publique
du Conseil Municipal du 18 septembre 2018
à 20 h 30
salle de "La Rotonde"

Présents :

Fathi AÏDLI, Jean-Louis ASTOR, Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSEN, Olivier BONNAMY, Gabriel BOUISSOU, Elodie CAMBOU, Séverine CAMES, Yannick CHATELET, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Laure DELOBETTE, Fanny DOMERGUE, Anne FAURES, Henri de FERLUC, Laurent GONZALEZ, Christine MASOT, Sabrina MIGNONAT, Frédéric PERROT, Marc PRIDO, Karine ROVIRA, Vincent VIALA

Absents et excusés :

Sophie AVRIL, Laure FRENDO-ROSSO, Béatrice HONTARREDE,

Absents excusés ayant donné procuration :

Claude DUCERT à Laurent CHERUBIN

Éric CHERDO à Frédéric PERROT

Désignation du Secrétaire de séance :

☛ Élodie CAMBOU est désignée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire donne les informations suivantes :

- Travaux de renaturation de l'Hers : ceux-ci ont commencé afin de procéder à un aménagement paysager d'une partie des berges tout en améliorant l'écoulement de l'eau. Ce travail pourra être relayé au niveau des écoles dans une approche pédagogique.

Il était prévu qu'un spectacle de Guignol soit accueilli sur la place du marché (Parking de la gare) les 24 et 25 septembre prochains : cet accueil est reporté à une date ultérieure. Des jeux gonflables seront mis en place en fin de semaine prochaine dans le parc.

M. le Maire ouvre alors la séance en proposant d'installer M. Vincent VIALA en tant que conseiller municipal en lieu et place de Mme Anne DELRIEU qui a souhaité démissionner de son poste de conseillère municipale. M. le Maire profite de cette occasion pour remercier Mme Anne DELRIEU pour le travail accompli en tant que conseillère municipale.

Il est alors précisé que dans le cadre de la prochaine réunion du conseil municipal d'octobre 2018 et faisant suite à l'installation de M. Vincent VIALA, les compositions des commissions municipales pourront être revues.

L'ordre du jour de la séance est alors abordé.

I. Informations :

1/ Bilan chiffré « Grands passages »

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de ce bilan.

2/ Bilan chiffré des subventions reçues par la Maison Salvan :

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de ce bilan après que des précisions complémentaires aient été données.

II. Approbation du PV du Conseil Municipal précédent

3/ Approbation du PV du 28.08.2018

Approbation à l'unanimité.

III. Urbanisme

4/ Approbation de la convention de portage avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL)- Bouisset Est, parcelles AX49 et AX50 :

Après débat portant notamment sur l'acquisition initiale de ces terrains, approbation par 21 voix favorables et 3 abstentions.

IV. Comptabilité Finances

5/ Décision modificative N ° 1

Approbation à l'unanimité.

V. Culture

6/ Demande de subvention à la DRAC Occitanie pour le projet de territoire que met en place la maison Salvan .

Approbation à l'unanimité.

VI. Voirie

7/ Demande de 2 radars pédagogiques auprès du SDEHG.

Approbation à l'unanimité.

8/ Acquisition d'un puits rue Baratou parcelle cadastrée AW

Approbation à l'unanimité

VII. Voirie

7/ Extension éclairage public au piétonnier Chemin du Val et Chemin de la Plaine

Approbation à l'unanimité

8/ Acquisition d'un puits rue baratou parcelle cadastrée AW327

Approbation à l'unanimité

9/ Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées AW 354 et 355 Av Paul Riquet

M. le Maire propose de reporter l'examen de ce dossier dans la mesure où le transfert préalable entre le vendeur et l'acquéreur n'a pas encore abouti pour des raisons administratives. Le conseil municipal accepte l'unanimité ce report.

10/ Travaux d'aménagement du carrefour entre route de Baziège (RD 16) et l'Avenue Louis Couder (RD57)

Approbation à l'unanimité

11/ Acquisitions de terrains pour la réalisation de la piste cyclable 2° tranches

Approbation à l'unanimité

Le conseil municipal prend acte des travaux et des divers marchés effectués en délégation.

L'examen de l'ordre du jour étant terminé et le conseil municipal n'ayant aucune question diverse à poser M. le Maire donne la parole au public.

Le public évoque une coupure de courant de ce jour :

A la suite d'un incident survenu sur le réseau électrique une coupure accidentelle s'est produite. La mairie a fait en sorte d'avertir au mieux et au plus vite les administrés.

La séance est levée à 21 heure 55.